

LETTRE OUVERTE

Monsieur David MATHIEU

Secrétaire Local du Syndicat Pénitentiaire des Surveillants Non Gradés Du CP de Toulouse/Seysses

À

Monsieur le Directeur du CP Toulouse-Seysses

> CP de Toulouse /Seysses Rue Danielle Casanova B.P. 85 31603 Muret Cedex

Objet : Augmentation de la capacité d'accueil et dégradation des Conditions de travail des agents du quartier QSL

Monsieur le Directeur,

Je souhaiterai vous faire part de la dégradation certaine des Conditions de travail au quartier QSL.

Selon l'Article 132-26, « le condamné admis au bénéfice de la semi-liberté est astreint à rejoindre l'établissement pénitentiaire pendant les périodes déterminées par le juge de l'application des peines.

Ces périodes sont notamment déterminées en fonction du temps nécessaire pour que le condamné puisse exercer une activité professionnelle, suivre un enseignement, un stage, une formation ou un traitement, rechercher un emploi ou participer à la vie de famille ou à tout projet d'insertion ou de réinsertion.

Le condamné admis au bénéfice du placement à l'extérieur est astreint, sous le contrôle de l'administration, à effectuer des activités ou à faire l'objet d'une prise en charge sanitaire en dehors de l'établissement pénitentiaire ».

Or, les surveillant(e)s du QSL, font fasse à un surcroît conséquent de travail dû à l'arrivée de détenus n'ayant aucune activité extérieure. Si certains sont à la recherche d'un emploi, au final la plupart sont inactifs, donc inévitablement présents sur la structure, avec peu de personnel pour les encadrer.

En 2023, vous avec augmenté la capacité d'accueil avec 4 lits supplémentaires, et cette année encore, vous prévoyez d'en installer 3 autres. L'encellulement individuel étant la règle, laquelle ne peut être dérogée que par la volonté des détenus d'être à deux en cellule.

Cette augmentation de la capacité d'accueil des détenus sans apport supplémentaire d'agent, génère des soucis majeurs d'organisation, de sécurité, et induit inévitablement la dégradation des conditions de travail des Surveillants, lesquels se retrouvent à devoir faire face à de nombreuses problématiques difficiles à gérer sur ce petit secteur.

Au vu de ces évolutions, le SPS demande la création d'un troisième poste de jour avec la réactualisation de l'organigramme existant et la budgétisation de ce poste supplémentaire, et ainsi prendre en considération la surcharge de travail et la sécurité de votre personnel, afin qu'ils puissent travailler dans des conditions décentes.

Restant à votre disposition pour évoquer plus en détails ces points d'améliorations des conditions de travail des Surveillants, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Secrétaire Local SPS-Seysses

David MATHIEU

ather